

# Règlement TRAIL de la SAINT AUBEU 2016

## Organisateur

La section Trail de L'ABEP, place d'Armes 51220 CORMICY organise le Trail de la Saint AUBEU le 4 septembre 2016.

## Parcours

Deux parcours sont proposés :

- Trail découverte de 12 km et 280 m de dénivelé

- Trail court de 25 km et 580m de dénivelé

Les deux épreuves ont lieu essentiellement dans les bois (possibilité de chemins boueux en fonction de la météo), elles seront balisées et chronométrées. Le départ est donné à 10H00 Place de la Mairie à Cormicy et le temps est limité à 4 h00. Les participants doivent respecter le code de la route lorsque les parcours traversent ou empruntent des voies de circulation.

Un circuit dédié aux pédestres est également proposé. D'une distance de 12 km avec un ravitaillement il est organisé conjointement avec le Rotary Club de Reims et 1 € par participant sera reversé au bénéfice de la lutte contre la polio dans le monde. L'inscription est de 4 € sur place .

## Conditions d'inscription

Pour les non licenciés, un certificat médical de moins d'un an précisant la mention : « non contre-indication à la course à pied » devra être fourni.

Pour les licenciés FFA et FF Triathlon : photocopie de la licence en cours de validité au 4 septembre 2016. (Attention ; changement de saison, il s'agit de la licence 2016-2017 !!)

Les courses sont ouvertes :

Pour le 12 km : aux personnes nées en 2000 et avant.

Pour le 25 km : aux personnes nées en 1996 et avant.

## Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur le site .....[www.njuko.com](http://www.njuko.com)

Seuls les dossiers complets (infos, règlement et certificat médical) seront validés.

Possibilité d'inscription (dans la limite des places disponibles, 600 personnes sur les deux parcours) le matin de la course, sur place dès 8h00, en téléchargeant le bulletin d'inscription sur le site [abep.cormicy.com](http://abep.cormicy.com)

Seuls seront autorisés à participer les coureurs ayant réglé leur participation et présenté un certificat médical ou une licence valide.

Tarif en ligne jusqu'au 1<sup>er</sup> sept 2016 \* 25 km : 9 € + 1€ de frais

\*12 km : 7 € + 1 € de frais

Tarif sur place le matin de la course \*25 km : 14 €

\* 12 km : 12 €

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

## Ravitaillements

Des ravitaillements en eau sont prévus sur les parcours et un plus complet à l'arrivée. Néanmoins les participants doivent se munir de boisson et de barres énergétiques ainsi que d'une tenue adaptée aux conditions météo.

## Dossards et récompenses

Les dossards doivent être disposés sur la poitrine ou le ventre de façon à être visibles durant toute la course. L'inscription est nominative et le transfert d'inscription n'est pas autorisé. Toute effraction au règlement, ainsi qu'à l'esprit, entraînera une disqualification.

Une boisson sera offerte à chaque participant à l'arrivée en échange du dossard.

Les 3 premiers H& F (classement scratch) seront récompensés ainsi que les premiers de chaque catégorie d'âge hors classement scratch à l'issue de la course, place de la Mairie.

## Modifications

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, l'heure du départ, d'arrêter l'épreuve en cours ou de l'annuler, notamment en cas de mauvaises conditions météo. En cas d'annulation uniquement, les inscriptions seront valables pour l'édition suivante.

## Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

## Assurance

Les organisateurs sont couverts par une assurance souscrite auprès de la MAÏF. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence et les non licenciés doivent s'assurer individuellement.

## Environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit sur le parcours, sous peine de disqualification immédiate. Il est obligatoire de suivre les chemins balisés et de ne pas s'en écarter afin d'éviter toute érosion du sol et toute destruction de la végétation.